



Note de présentation brève et synthétique COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune ainsi que les documents officiels (délibération et maquette) : www.ville-poisat.fr.

Le compte administratif 2023 a été voté par le conseil municipal le 27 mai 2024.

SOMMAIRE

1. Contexte	2
2. Résultats de l'exercice	2
3. Section de fonctionnement	3
<i>Les recettes de fonctionnement</i>	3
<i>Les dépenses de fonctionnement</i>	6
4. Section d'investissement	8
<i>Les recettes d'investissement</i>	8
<i>Les dépenses d'investissement</i>	9
5. Etat de la dette	10
<i>Les indicateurs</i>	10
<i>Profil d'extinction de la dette</i>	11
Conclusions.....	12

1. Contexte

L'année 2023 a été marquée par une inflation qui a atteint un niveau de 4.9% et qui impacte lourdement les finances publiques et plus spécifiquement les dépenses de fonctionnement.

2. Résultats de l'exercice

Le compte administratif (CA) retrace l'exécution du budget de l'année. Il détermine les résultats de l'exécution comptable et constate les restes à réaliser. Ainsi, le Maire, ordonnateur des dépenses et des recettes, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Les résultats de clôture 2023 s'établissent comme suit :

Fonctionnement	réalisé 2022	réalisé 2023
Dépenses de fonctionnement	1 973 155,18 €	2 018 557,33 €
Recettes de fonctionnement	2 110 042,36 €	2 543 922,11 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	136 887,18 € (excédent)	525 364,78 € (excédent)
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	130 000 €	100 887,18 €
Résultat de fonctionnement cumulé (1)	266 887,18 € (excédent)	626 251,96 € (excédent)

Investissement	réalisé 2022	réalisé 2023
Dépenses d'investissement	316 260,49 €	775 380,55 €
Recettes d'investissement	534 651,50 €	439 048,82 €
Résultat d'investissement de l'exercice	218 391,01 € (excédent)	-336 331,73 € (déficit)
Résultat d'investissement antérieur reporté	279 182,60 €	497 573,61 €
Résultat d'investissement cumulé (2)	497 573,61 € (excédent)	161 241,88 € (excédent)
Restes à réaliser en dépenses d'investissement (3)	81 686,11 €	78 622,24 €

Résultat global de clôture (1+2-3)	682 774,68 € (excédent)	708 871,60 € (excédent)
---	------------------------------------	------------------------------------

En fonctionnement, l'année 2023 affiche un résultat exceptionnel grâce à des dépenses contenues (+2%) et des recettes en forte hausse, principalement dues à une taxe exceptionnelle sur terrains devenus constructibles. L'excédent de fonctionnement permettra d'autofinancer les projets d'investissement.

En investissement, l'excédent des années précédentes a permis de financer la réalisation des projets.

Ces excédents feront l'objet de reprise et d'affectation lors de la décision modificative n°1 2024 valant budget supplémentaire.

3. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Il assure le bon fonctionnement au quotidien des services.

Les recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement la commune en 2023 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population ;
- Les impôts locaux, les taxes ;
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les loyers des immeubles communaux ;
- Les subventions de la CAF pour l'enfance et la jeunesse.

Chapitre	CA 2022	CA 2023	Variation
013 - Atténuations de charges	40 103,71 €	46 207,30 €	15%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	144 704,62 €	153 512,15 €	6%
73 - Impôts et taxes	1 677 091,06 €	96 339,00 €	23%
731 - Fiscalité locale (*)		1 973 140,15 €	
74 - Dotations et participations	138 843,77 €	153 785,92 €	11%
75 - Autres produits de gestion courante	84 120,46 €	94 943,53 €	13%
Total recettes gestion courante	2 084 863,62 €	2 517 928,05 €	21%
76 - Produits financiers	2,45 €	3,37 €	38%
77 - Produits spécifiques (*)	599,84 €	146,73 €	-76%
Total recettes réelles de fonctionnement	2 085 465,91	2 518 078,15 €	21%
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	24 576,45 €	25 843,96 €	5%
002 - Excédent de fonctionnement reporté	130 000,00 €	100 887,18 €	-22%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 240 042,36 €	2 644 809,29 €	18%

(*) changement de nomenclature comptable : nouveau chapitre M57 ou chapitre modifié

Notre analyse portera sur les recettes de gestion courante - qui correspondent aux recettes totales de fonctionnement desquelles on retire les opérations d'ordre, les produits financiers et exceptionnels et l'excédent reporté.

Elles sont égales à 2 517 928,05 € et sont globalement en hausse de 21% par rapport à 2022.

- **Atténuation de charges :**

Ce chapitre correspond aux remboursements de rémunération et charges du personnel suite aux arrêts de travail et au financement par l'Etat d'agents en contrats aidés.

- **Produits des services :**

Le chapitre 70 enregistre les paiements effectués par les familles pour les temps périscolaires (restauration scolaire et ateliers) ainsi que les spectacles culturels. Ces recettes sont en hausse de 6% par rapport à 2022.

Objet	CA 2022	CA 2023	Variation
Culture	2 736 €	1 754,00 €	-36%
Centre de loisirs / Périscolaire	29 030 €	29 041,78 €	0%
Restauration scolaire	93 685 €	102 600,11 €	10%
Autres recettes	19 253 €	20 116,26 €	4%
Total chap 70 - produits des services	144 704 €	153 512,15 €	6%

- **Impôts et taxes et fiscalité locale :**

La commune a adopté en 2023 une nouvelle nomenclature comptable (M57). Le chapitre impôts et taxes est à présent décomposé en deux chapitres :

- Impôts et taxes (chapitre 73) dans lequel on ne compte plus que la Dotation de solidarité communautaire versée par la Métropole
- Fiscalité locale (chapitre 731) qui comprend essentiellement les taxes foncières.

Objet	CA 2022	CA 2023	Variation
Dotation de solidarité communautaire	88 308 €	96 339 €	9%
Taxes foncières et d'habitation	1 466 584 €	1 592 630 €	9%
Taxe sur les pylônes électriques	16 014 €	16 800 €	5%
Droits de mutation	80 923 €	83 328 €	3%
TCCFE	24 594 €	45 444 €	85%
Autres	668 €	234 938 €	177%
Total chap 73 - impôts et taxes et chap 731 - fiscalité locale	1 677 091 €	2 069 479 €	23%

Fiscalité

La commune n'a pas modifié ses taux d'imposition depuis 2013 mais les recettes fiscales évoluent chaque année. En effet, il faut tenir compte de l'évolution physique des bases d'imposition (nouvelles constructions et amélioration des habitations) et de la revalorisation annuelle des valeurs locatives définie par la loi de Finances (+7,1% en 2023).

Rappel des taux d'imposition 2023 :

- Taxe d'habitation : 12,94%
- Taxe foncière sur le bâti : 46,56% (30,66%+15,90%)
- Taxe foncière non bâti : 85,15%

Taxe sur terrains devenus constructibles

La commune a perçu en 2023 une recette exceptionnelle de 234 938 € concernant une taxe forfaitaire qui s'applique à la première cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement en zone urbaine, à urbaniser ou constructible.

- **Dotations, participations :**

Le chapitre 74 concernant les dotations, subventions et participations a connu en 2023 une augmentation de 11% soit +15k€.

Objet	CA 2022	CA 2023	Variation
DGF	39 967 €	39 486,00 €	-1%
DSR	23 788 €	27 959,00 €	18%
CAF	54 022 €	65 433,28 €	21%
Autres recettes	21 067 €	20 907,64 €	-1%
Total chap 74 - dotations et participations	138 844 €	153 785,92 €	11%

Depuis 2014, les dotations de l'Etat ont connu une baisse constante. En 2023, le Gouvernement a augmenté son enveloppe de DGF afin d'aider les collectivités à faire face aux conséquences de l'inflation. Pour Poisat, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est constante par rapport à 2022 et la dotation de solidarité rurale (DSR) en progression de 18%.

Ce chapitre enregistre aussi les participations de la CAF pour les activités périscolaires, enfance et jeunesse.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, l'entretien, la consommation des fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Chapitre	CA 2022	CA 2023	Variation
011 - Charges à caractère général	612 744,41 €	595 823,03 €	-3%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 018 163,97 €	1 045 749,45 €	3%
014 - Atténuations de produits	28 562,00 €	24 608,00 €	-14%
65 - Autres charges de gestion courante	195 328,58 €	232 590,02 €	19%
Total dépenses de gestion courante	1 854 798,96 €	1 898 770,50 €	2%
66 - Charges financières	10 907,87 €	14 029,25 €	29%
67 - Charges spécifiques (*)	6 330,86 €	- €	-100%
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 872 037,69 €	1 912 799,75 €	2%
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	101 117,49 €	105 757,58 €	5%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 973 155,18 €	2 018 557,33 €	2%

(*) changement de nomenclature comptable : nouveau chapitre M57 ou chapitre modifié

Les dépenses réelles de fonctionnement - qui neutralisent les amortissements et les écritures comptables exceptionnelles - sont égales à 1 912 799,75 € en 2023 et enregistrent une hausse de 2% par rapport à 2022.

- **Charges à caractère général :**

Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des équipements communaux : électricité, gaz, repas de la restauration scolaire, fournitures, contrats de maintenance...

Ce chapitre est en baisse de 3% par rapport à l'exercice 2022.

Les principales dépenses sont :

Objet	CA 2022	CA 2023	Variation
Gaz	31 861,79 €	47 353,28 €	49%
Electricité	39 398,50 €	50 658,79 €	29%
Eau	11 668,10 €	8 411,49 €	-28%
Prestation d'entretien des locaux	67 910,65 €	73 429,44 €	8%
Fourniture de produits d'entretien	11 128,13 €	8 478,57 €	-24%
Fourniture et livraison de repas	64 191,12 €	65 204,39 €	2%

Maintenance informatique	9 255,96 €	7 344,00 €	-21%
Maintenance copieurs	9 081,51 €	8 665,81 €	-5%
Elagage, taille, tonte, débroussaillage	10 128,24 €	5 088,00 €	-50%
Location T1, T1bis, T3 Mairie	13 033,86 €	12 451,56 €	-4%
Assurances	7 425,43 €	8 812,29 €	19%
Taxes foncières	15 704,00 €	16 829,00 €	7%

- **Dépenses de personnel :**

Les charges de personnel s'établissent à 1 045 749,45 € en 2023 et représentent 52% des dépenses de fonctionnement. Elles sont en hausse de 3% et sont la conséquence de :

- la hausse du point d'indice à compter depuis juillet 2022 (comptabilisation d'une année pleine) ;
- l'augmentation du nombre d'heures des animateurs du fait de la hausse des effectifs en restauration scolaire ;
- le remplacement d'agents titulaires (arrêts maladie) par des agents contractuels ;

- **Charges financières :**

Les charges financières (intérêts des emprunts) s'élèvent à 14 029,25 € en 2023. Elles augmentent car un des emprunts est indexé sur le Livret A. Ce dernier ayant connu une forte hausse, les intérêts ont aussi augmentés.

- **Autres charges de gestion courante :**

Ce chapitre correspond à des participations versées à Grenoble-Alpes-Métropole et autres syndicats, au versement des indemnités et cotisations des élus, aux subventions attribuées aux associations et au CCAS.

Les principales dépenses sont les suivantes :

Objet	CA 2022	CA 2023	Variation
Indemnités, cotisations et formations élus	77 342,73 €	79 343,02 €	3%
Subvention CCAS	5 000,00 €	10 000,00 €	100%
Subventions aux associations	19 800,00 €	15 950,00 €	-19%
Subventions : ACL et BOUTCHOU	80 124,00 €	81 026,40 €	1%
Eclairage Public (GAM)	5 627,19 €	13 871,45 €	147%
Autorisation Droit des Sols (GAM)	-	11 380,00 €	-
Gymnase Fernand Faivre (SIFFEP)	2 850 €	7 000,00 €	146%
CTG - PLEAC - RPE	-	5 204,92 €	-
Autres	4 585 €	8 814,23 €	92%
Total chap 65 - Charges de gestion courante	195 328,58 €	232 590,02 €	19%

- **Opérations d'ordre :**

Les opérations d'ordre 2023 s'élèvent à 105 757,58 € et concernent les écritures d'amortissements des immobilisations.

4. Section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, ponctuelles.

Les recettes d'investissement

Chapitre	CA 2022	CA 2023	Variation
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	279 182,60 €	497 573,61 €	78%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	230 536,65 €	187 238,94 €	-19%
13 - Subventions d'investissement	202 347,36 €	115 837,62 €	-43%
16 - Emprunts et dettes assimilées	650,00 €	1 300,00 €	100%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 117,49 €	105 757,58 €	5%
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	28 914,68 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	813 834,10 €	936 622,43 €	15%

- **Dotations, fonds divers et réserves :**

Le FCTVA (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) est un remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA, destiné à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404%, de la charge de TVA sur les dépenses réelles d'investissement. Le FCTVA s'élève à 21 238,94 € en 2023 contre 71 004,69 € en 2022.

Ce chapitre a aussi intégré 166 000 € de résultat de fonctionnement 2022 affecté à l'investissement 2023.

- **Subventions :**

La commune a perçu les subventions suivantes :

Objet	Financeur	Dispositif	Montant
Réfection et isolation de la toiture du CSCS	Département	Dotation territoriale (acompte 30%)	16 875 €
Extension et rénovation de l'école maternelle (travaux 2018)	Région	Fonds européens FEDER (solde)	98 962,62 €
Total subventions			115 837,62 €

Les dépenses d'investissement

Chapitre	CA 2022	CA 2023	Variation
16 - Emprunt et dettes assimilées	109 846,36 €	109 869,57 €	0%
20 - Immobilisations incorporelles	44 729,57 €	36 051,18 €	-19%
204 - Subventions d'équipement versées	7 634,00 €	7 634,00 €	0%
21 - Immobilisations corporelles	82 102,66 €	131 591,19 €	60%
23 - Immobilisations en cours	47 371,45 €	270 384,19 €	471%
26 - Participations et créances	0,00 €	3 000,00 €	#DIV/O!
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	24 576,45 €	25 843,96 €	5%
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	28 914,68 €	#DIV/O!
AUTORISATION DE PROGRAMME Restaurant scolaire		162 091,78 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	316 260,49 €	775 380,55 €	145%

En dépenses d'investissement, on enregistre toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures à créer.

Les dépenses d'investissements 2023 se répartissent ainsi :

- **Travaux de réfection et isolation de la toiture du CSCS (286 k€)**

Les travaux de réfection et d'isolation de la toiture du centre socio-culturels et sportif ont été réalisés lors du 2^{ème} semestre 2023. L'opération a coûté au total 286 221,37 € TTC, dont 144 000 € financés par le Département de l'Isère et Grenoble-Alpes-Métropole (subventions versées en 2023 et 2024).



- **Nouveau restaurant scolaire (162 k€)**

Le projet de construction du nouveau restaurant scolaire s'est poursuivi en 2023 avec les études de conception. Les travaux de démolition de la maison ont été réalisés. Les travaux débutent en mai 2024.

- **Désimperméabilisation et réaménagement cour école élémentaire (20 k€)**
Réalisation des études de maîtrise d'œuvre pour le projet de désimperméabilisation et réaménagement de la cour de l'école élémentaire.

- **Modernisation éclairage public (37k€)**

Le plan de modernisation de l'éclairage public se poursuit avec la réalisation des travaux 2022 (payés en 2023) rues Rameau, Eybens, Dunant, Lhenry, Marais, ainsi que des études de détection et géoréférencement.

- **Travaux de maintenance :**

Les principaux travaux de maintenance et d'amélioration du bâti réalisés en 2023 sont les suivants :

Objet	Montant
Centre communal (COPRO) - Réfection couverture	12 765,04 €
Aire de jeu du 8 mai - sol souple et tourniquet	8 106,60 €
Mairie - porte automatique accueil	5 980,80 €
Espace Léo Lagrange - étanchéité velux et occultation vitrage	4 364,96 €
Multi-accueil - volets roulants et interphone	20 606,62 €
Salle Vigier - réfection sols et faïence sanitaires	7 830,48 €
Autres	10 679,03 €
Total maintenance 2023	70 333,53 €

5. Etat de la dette

Les indicateurs

	2022	2023	Variation
Capital restant dû au 31/12/N (encours de dette)	1 174 568,57 €	1 065 891,26 €	-9,3%
Nombre d'emprunts	6	6	-
Type d'emprunt	100% taux fixe	100% taux fixe	-
Taux d'endettement (taux retraité hors recette exceptionnelle)	56,32%	42,33% 46,69 %	-25 %
Capacité de désendettement (capacité retraitée hors rec. exceptionnelle)	5,5 ans	1,8 ans 2,9 ans	-67%

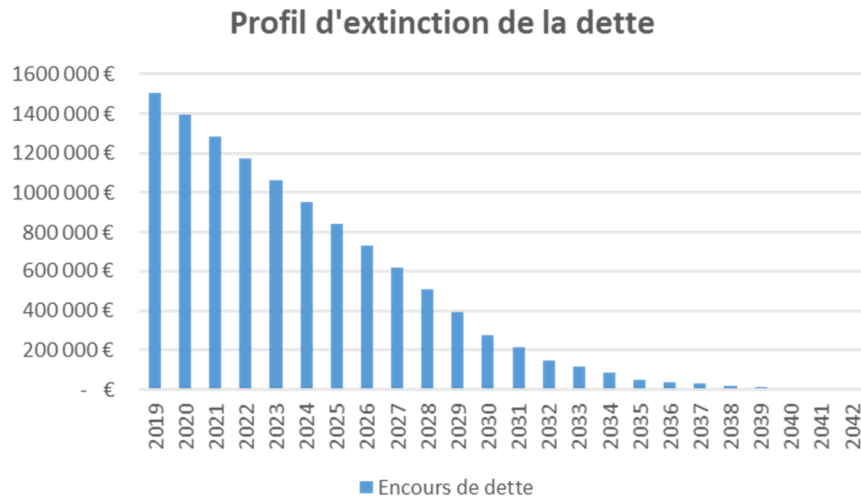
- **Taux d'endettement :**

Le taux d'endettement apprécie la charge de la dette d'une commune relativement à ses recettes réelles de fonctionnement (rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement). Pour Poisat, le taux d'endettement s'élève à 42,33% en 2023 contre 56,32% en 2022. Ce taux est maîtrisé et en dessous du seuil d'alerte fixé à 120%. Le taux d'endettement retraité (hors recette de taxe sur terrains devenus constructibles) est de 46,69%.

- **La capacité de désendettement**

La capacité de désendettement est le nombre d'années nécessaire à la commune pour rembourser toute sa dette. Ce ratio est considéré satisfaisant lorsqu'il se situe en dessous de 12 ans. Passé ce seuil, la collectivité pourrait rencontrer des difficultés de couverture budgétaires du remboursement de la dette. La capacité de désendettement de la commune de Poisat se situe à 1,8 ans en 2023 soit un niveau en deçà du seuil d'alerte. La capacité de désendettement retraitée (hors recette de taxe sur terrains devenus constructibles) est de 2,9 ans en 2023 en raison d'un bon niveau d'épargne brute.

Profil d'extinction de la dette



A Poizat, le 27 mai 2024

Le Maire, Ludovic BUSTOS

Conclusions

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif est un document essentiel pour toute collectivité, permettant de suivre l'exécution du budget et de mesurer sa santé financière. Cette année, le compte administratif révèle des résultats exceptionnels en fonctionnement grâce à une maîtrise des dépenses et à une recette ponctuelle exceptionnelle.

Des recettes exceptionnelles

Cette année, les recettes de fonctionnement se distinguent par leur caractère exceptionnel. Les recettes ont été maximisées grâce à la perception d'une taxe sur terrains devenus constructibles de 235 k€. Le niveau des recettes a aussi connu une progression du fait de l'application de la revalorisation des bases locatives fixée par l'Etat, entraînant un produit en hausse de 126 k€.

Des dépenses contenues

En parallèle, les dépenses ont été contenues. Elles n'ont progressé que de 2% face à une inflation de 4,9%, sans compromettre la qualité des services publics. L'année 2023 a été marquée par la hausse des coûts de l'énergie : les températures des bâtiments communaux et la modernisation de l'éclairage public ont permis de limiter l'explosion des dépenses.

Un excédent permettant l'autofinancement des projets d'investissement

Pour ces raisons, l'excédent de fonctionnement de l'année 2023 est exceptionnel. La collectivité a su contenir ses dépenses afin de conserver un bon niveau d'autofinancement. Il permettra à la collectivité de financer ses projets d'investissement et limiter le recours à l'emprunt.

Un niveau d'investissement constant

La commune poursuit ses efforts d'amélioration et de maintenance du patrimoine bâti. L'année 2023 a été marquée par les travaux de réfection et d'isolation du centre socio-culturel et sportif.

Capacité de désendettement

L'un des indicateurs clés de la santé financière d'une collectivité est sa capacité de désendettement. Le compte administratif de cette année montre une capacité de désendettement en dessous de 3 années en raison d'un bon niveau d'épargne brute.